

A PROPOS DE L'APRÈS THÈSE **(VU DU CNU 26)**

Journée des doctorants du MAP5

Lundi 3 Juillet 2023

J'ai soutenu ma thèse, et après?

- ATER ou Postdoc?... Ou partir dans le privé
- La qualification aux fonctions MCF, postes pérennes et nouveaux CDD de luxe.
- Qu'est-ce qu'une carrière académique?
 - Nationale ou locale?
 - Evolutions de carrière?
 - Echelons, grades, rang A ou B
 - Salaires, Primes

ATER ou Postdoc

- ATER, les +:
 - En général c'est sur le lieu de la thèse
 - On complète (X3) la mission d'enseignement
 - On continue sur sa lancée.
- Postdoc, les +:
 - On va voir ailleurs, on part sur de nouveaux sujets, autonomie
 - Pas d'enseignement (ou peu et un peu, c'est bien)

Contrat postdoctoral de droit privé

(LPR 2021)

- **Périmètre** : employeurs dont les salariés relèvent du **droit privé** (Code du travail) : entreprises ayant une activité de R&D, EPIC, FRUP, EESPIG,...
- **Objet** : **CDD à objet défini** conclu entre un employeur et un salarié titulaire du doctorat(L612-7 du code de l'éducation)
 - Conclu **au plus tard 3 ans après l'obtention du diplôme de doctorat**
 - **Expérience professionnelle complémentaire** pour faciliter sa transition professionnelle vers des postes permanents en recherche publique ou privée.

Contrat postdoc de droit privé (suite)

- **Durée** : un an minimum
- **Conditions de renouvellement** : CDD renouvelable pour une **durée maximale de 4 ans**.
- **Garanties de fin de contrat** : versement d'indemnités de fin de contrat si à l'issue de son CDD, le salarié ne poursuit pas sur un emploi pérenne (CDI).

Contrat postdoc de droit privé (fin)

- **Le décret d'application apporte des garanties au chercheur avec des mesures d'accompagnement spécifiques** qui visent à valoriser son parcours professionnel et à l'aider dans sa poursuite de carrière :
 - **Nomination d'un référent** chargé d'accompagner le salarié dans son environnement professionnel et contribuer à l'acquisition de savoir-faire professionnels, en lien avec l'activité de recherche
 - **Suivi régulier du chercheur** par l'instauration d'entretiens obligatoires qui permettent notamment de déterminer les besoins du chercheur en termes de moyens matériels et de formation, de valoriser ses compétences et de l'aider à la recherche d'un emploi pérenne.

Partir dans le privé

- Peu d'infos sur l'accueil des jeunes docteurs en entreprise.
- Thèse CIFRE = porte d'entrée plus naturelle
- Crédit impôt recherche
- Très prisés en Allemagne par exemple (mais système académique différent).

Sinon, postuler sur:

- Postes d'enseignants-chercheurs (MCF Université ou dans des Ecoles d'ingé), sur la France, publiés chaque année en fonction des départs (promotions, retraites, mobilité vers le privé)
- Postes de chercheurs (CR): CNRS (~11 à 15/ans sections 25 et 26), ou INRAE ou INRIA ou INSERM
- CDI Ecoles, chaires juniors, postes 5 ans « tenure track » (ENSAI)

Pour cela il faut être qualifié

- Qualification délivrée par le **CNU26** (Maths appliquées)
- Formalité à anticiper: s'inscrire sur les listes en septembre n pour être qualifié en février $n+1$ et candidater en avril (toujours $\geq n+1$)
- Qualification valable 4 ans

Gestion des carrières : qui?

- Pour les chercheurs CNRS : le CNRS et le comité national
- INRIA, INRAE, ... ont leur fonctionnement aussi
- Pour les enseignants-chercheurs, désormais:
 - Les établissements
 - Le CNU26

Missions

(on en reparle plus loin)

- Recherche, encadrement
- Recherche de financements, participation à des projets
- Pour les EC : enseignement
- Pour les EC : responsabilités pédagogiques
- Pour tous : responsabilités administratives (participation à des conseils), diffusion, vulgarisation, sociétés savantes.

LE CNU26. Composition

- Le CNU 26 (mathématiques appliquées et applis des mathématiques) est composé de
→ **48 membres titulaires et 48 membres suppléants** :
32 élus et 16 nommés, dans les deux cas.
(siègent en alternance)
Rangs A (PR et assimilés) = # rangs B (MCF et assimilés)
→ Mandat de **4 ans**.

→ **Comité de pairs, dernier élément national**

Missions du CNU(26)

→ **Qualification** aux fonctions de Maître de conférence

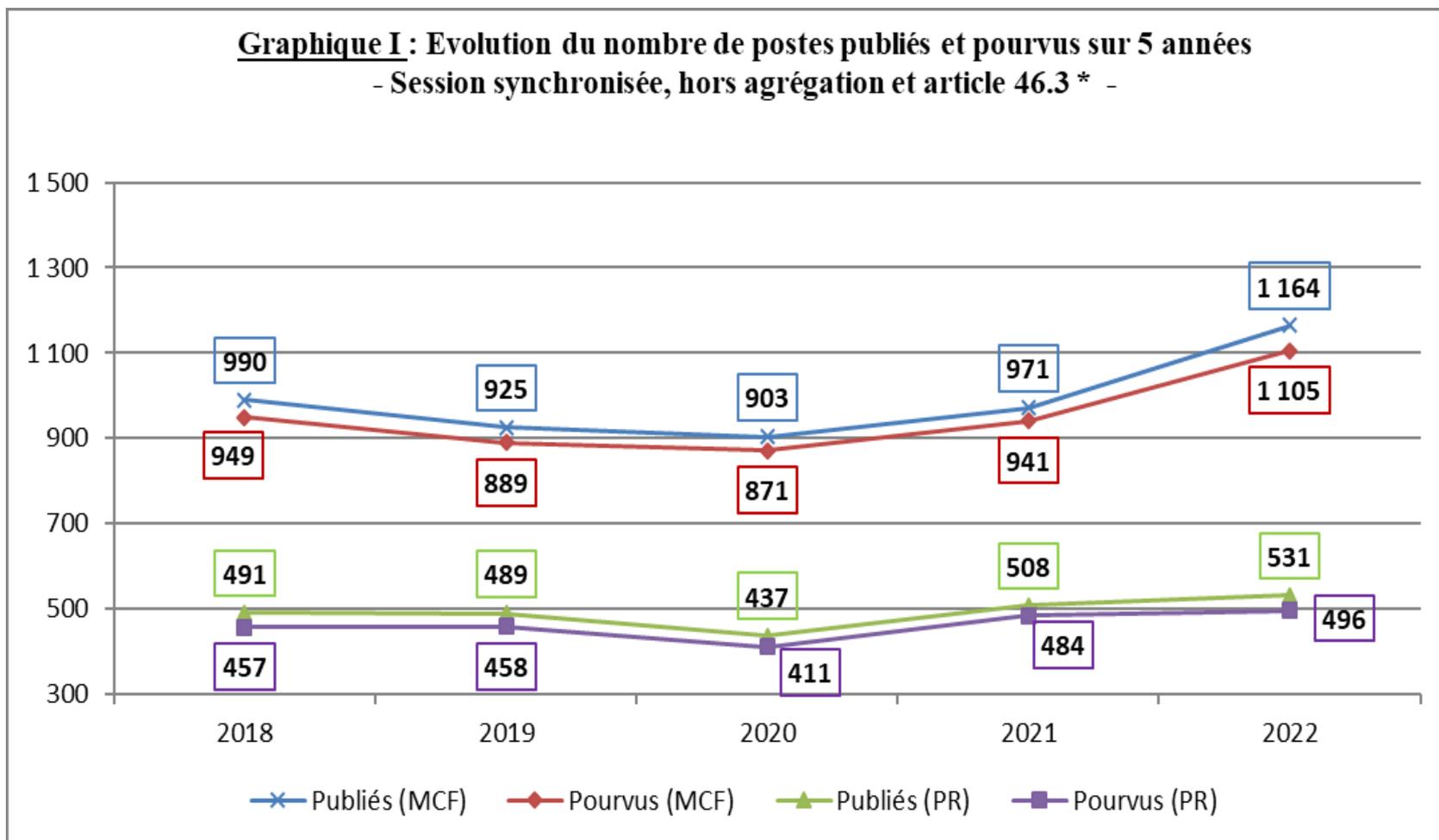
→ Plus de qualification Professeur pour les MCF titulaires

Exemple en 2022 et 2023:

	MCF	PR
2023	354/266	33/26
2022	360/250	18/14

Une fois qualifié, on postule

Graphique I : Evolution du nombre de postes publiés et pourvus sur 5 années
- Session synchronisée, hors agrégation et article 46.3 * -



Quelques chiffres

Tableau VI : Nombre de candidatures et de candidats par corps
 - Session synchronisée et "au fil de l'eau", hors agrégation -

	Postes publiés (A)	Nombre de candidatures * (B)	Nombre de candidats ** (C)	Ratio (B/A)	Ratio (C/A)
Maîtres de conférences	1 337	46 997	8 182	35,2	6,1
Professeurs des universités	693	4 892	2 347	7,1	3,4
Total général	2 030	51 889	10 386	25,6	5,1

* Candidatures recevables.

** Un même candidat peut l'être sur un emploi de MCF et sur un emploi de PR.

- **Les chaires de professeur junior (CPJ)**

La LPR a introduit un nouveau mode de recrutement : la chaire de professeur junior (CPJ).

En 2022, au titre des campagnes de recrutement de CPJ de 2021 et de 2022, 145 postes ont été publiés pour 161 possibilités offertes par le ministère. Ces postes ont fait l'objet de 788 candidatures déposées par 629 candidats. Seuls 49 de ces postes ont été pourvus au 4 juillet 2022.

**Tableau VII : Résultats CPJ
2021 et 2022 à la date du 4 juillet 2022**

	Postes publiés	Nombre de candidatures	Nombre de candidats	Postes pourvus
CPJ	145	788	629	49

MCF section 26- Evolution 2001-2021

		Années					Variation 2001-2021
		2001	2006	2011	2016	2021	
Ensemble des sections	Effectif	31 235	33 343	33 895	33 854	32 767	4,9%
Sciences	Effectif	16 134	16 841	16 912	16 854	16 219	0,5%
	<i>% dans l'ensemble des sections CNU</i>	51,7%	50,5%	49,9%	49,8%	49,5%	
Groupe 05 <i>Mathématiques et informatique</i>	Effectif	4 168	4 482	4 473	4 464	4 308	3,4%
	<i>% dans l'ensemble des sections CNU</i>	13,3%	13,4%	13,2%	13,2%	13,1%	
	<i>% dans la grande discipline</i>	25,8%	26,6%	26,4%	26,5%	26,6%	
Section 26	Effectif	1 188	1 188	1 160	1 183	1 162	-2,2%
	<i>% dans l'ensemble des sections CNU</i>	3,8%	3,6%	3,4%	3,5%	3,5%	
	<i>% dans la grande discipline</i>	7,4%	7,1%	6,9%	7,0%	7,2%	
	<i>% dans le groupe</i>	28,5%	26,5%	25,9%	26,5%	27,0%	

Sources : GESUP / RHSupInfo au 31/12 de l'année N - DGRH A1-1

La carrière d'un EC

La Classe Normale pour commencer (CN)

Ech.	INM	Brut (€)	Durée	Ancienneté
9ème	830	4 026	Terminal	21 ans 6 mois
8ème	803	3 895	2 ans et 10 mois	18 ans 8 mois
7ème	769	3 730	2 ans et 10 mois	15 ans 10 mois
6ème	739	3 584	3 ans et 6 mois	12 ans 4 mois
5ème	693	3 361	2 ans et 10 mois	9 ans 6 mois
4ème	643	3 119	2 ans et 10 mois	6 ans 8 mois
3ème	584	2 832	2 ans et 10 mois	3 ans 10 mois
2ème	531	2 575	2 ans et 10 mois	1 an
1er	474	2 299	1 an	

La Hors Classe (HC)

Ech.	INM	Brut (€)	Durée	Ancienneté
Éch except., HEB				
HEB3	1067	5 175	Terminal	14 ans
HEB2	1013	4 913	1 an	13 ans
HEB1	972	4 714	1 an	12 ans
6ème éch, HEA				
HEA3	972	4 714	Terminal	11 ans
HEA2	925	4 486	1 an	10 ans
HEA1	890	4 317	1 an	9 ans
5ème	830	4 026	5 ans	4 ans
4ème	796	3 861	1 an	3 ans
3ème	754	3 657	1 an	2 ans
2ème	716	3 473	1 an	1 an
1er	678	3 288	1 an	

Echelons/Grades

- On monte les échelons à l'ancienneté
- On passe HC ou à l'échelon Exceptionnel sur demande : ce sont des « promotions » ou des « avancements de grade ».
- Qui décide?
 - Le CNU dont vous dépendez (CNU26)
 - L'établissement
- Pour passer PR : HDR et candidatures.

Promotions

- Les possibilités de promotion MCF sont :
 - la **hors-classe**, à laquelle on peut postuler à partir du 7^{ème} échelon, puis la **classe exceptionnelle des MCF**.
 - **10% à 20% de taux de passage/an (ministère)**
- Pour les professeurs la **première classe** et la **classe exceptionnelle** (1er échelon et 2^{ème} échelon).

Voie 1 de promotion

- Attribuées pour **moitié par le CNU**, et pour moitié par les établissements.
- Le contingent de promotions accordées par le CNU est réparti **équitablement entre les sections**.
- En revanche, le contingent de promotions affecté à une université **n'est pas partagé entre sections et** chaque université répartit ses promotions sans contrainte d'équilibre entre les sections.

Exemples de chiffres

	2022 national	2022 local
MCF HC	103 candidats dont 35 femmes Contingent 33 (14)	20 passages dont 8 femmes
MCF classe ex	38 dont 17 femmes Contingent 16 (7)	8 passages dont 4 femmes
PR 1	72 dont 11 femmes Contingent 11 (2)	10 passages dont 3 femmes
PRCE 1	70 dont 8 femmes Contingent 14 (1)	12 passages dont 3 femmes
PRCE 2	45 dont 7 femmes Contingent 10 (0)	11 passages dont 3 femmes

Noter aussi

- Examen de demandes de CRCT (mais en faible quantité, 9 semestres à attribuer en 2023 pour environ 70 demandes).
- CRCT en local
- Délégations CNRS
- *Pour faire des pauses dans l'activité d'enseignement et bouger.*

Primes

- Revalorisation de la prime d'enseignement supérieur : RIPEC1
- RIPEC2 prime de fonctions (président, VP, directeur d'UFR...).
- Mise en place d'une prime individuelle (remplacement de la PEDR) : RIPEC3

Ripec1

- Remplace et revalorise l'ancienne prime d'enseignement supérieur,
- Automatique, pour tous les EC (délai de 10 mois sur RIPEC3 + baisse de RIPEC1 pour financer à nos frais la revalorisation du point d'indice).

Montant	2020 départ	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
MCF	1260	2350	2800	3800 3500	4500	5200	5800	6400
PR	1260	1840	2800	3800 3500	4500	5200	5800	6400

RIPEC3

- Prime C3 : doit être demandée : dossier
- Modalités complexes en 2022 modifiées en 2023.
- Examen par le CNU (facultatif), puis par l'établissement et avis d'attribution par le chef d'établissement.

Nos missions

(selon l'article L. 123-3 du code de l'éducation)

- 1° **La formation initiale** et continue tout au long de la vie ;
- 2° **La recherche scientifique** et technologique, **la diffusion** et la valorisation de ses résultats au service de la société. Cette dernière repose sur le développement de l'innovation, du transfert de technologie lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'**expertise** et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable ;
- 3° L'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle ;
- 4° La diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle ;
- 5° La participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- 6° La coopération internationale.

Informations

- Un compte-rendu annuel des activités du CNU26 est rédigé chaque année
- Publié dans MATAPLI, dans la Gazette des Mathématiques, ainsi que sur le site <http://cnu26.emath.fr/>
- Ce site contient notre « **actualité de CNU26** », dans la mesure du possible (délai de publications augmenté à cause de prolongements de sessions cause RIPEC3, notamment).

Merci de votre attention !